

Le 19 juin 2014

Nouvelle catégorie de médicaments pour le traitement de l'hépatite qui s'ajoute à votre programme d'autorisation préalable

Le 4 juillet 2014, une nouvelle catégorie de médicaments pour le traitement de l'hépatite sera ajoutée à votre programme d'autorisation préalable (AP) Sun Life.

Pourquoi y a-t-il une nouvelle catégorie?

L'autorisation préalable contribue à gérer les coûts dans un nombre restreint de cas pour lesquels des médicaments très coûteux sont utilisés. Cela fait en sorte que votre régime de remboursement de frais de médicaments demeure abordable à long terme, et vous continuez de bénéficier de la couverture dont vous avez besoin au titre des frais médicaux.

Les dépenses liées aux médicaments pour le traitement de l'hépatite se sont accrues au cours des dernières années. Dans les six derniers mois, deux nouveaux médicaments anti-hépatite très coûteux sont arrivés sur le marché, et nous prévoyons que ce nombre augmentera. Pour tenir compte de ces facteurs et de l'incidence qu'ils peuvent avoir sur les régimes de remboursement de frais de médicaments, TELUS Santé a créé, dans le cadre des programmes AP, cette nouvelle catégorie de médicaments pour le traitement de l'hépatite qui vient s'ajouter à votre programme AP Sun Life. Pour voir la liste des médicaments qui s'inscriront dans la nouvelle catégorie, visitez masunlife.ca/autorisationprealable après le 4 juillet 2014.

Maintien de la couverture antérieure

Lorsque cette catégorie sera ajoutée à votre régime, nous maintiendrons la couverture antérieure de tout participant qui prend déjà l'un ou l'autre des médicaments en cause. Par conséquent, si vous avez déjà bénéficié d'un remboursement au titre de l'un ou l'autre de ces médicaments dans les 120 jours précédant le 4 juillet 2014, vous n'aurez pas à demander une autorisation préalable pour votre ordonnance.

Navigation en ligne plus facile en ce qui touche l'autorisation préalable

Vous avez peut-être constaté que les sites Web sunlife.ca et masunlife.ca ont été mis à jour et ont changé d'apparence au cours des derniers mois. En même temps, nous avons établi pour vous un moyen facile et permanent de naviguer en ligne sur la page d'autorisation préalable. Dorénavant, il vous suffit de vous rendre sur la page masunlife.ca/autorisationprealable pour trouver la liste des médicaments et formulaires se rapportant à votre programme AP.

Des questions?

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre de service à la clientèle, au 1 800 361-6212.